



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2021-12-14/02
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 14 DÉCEMBRE 2021

•••

L'An deux mille vingt et un, le 14 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 8 décembre 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

Mme Martine PHILIPPE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, Mme CUEGNIET Monique, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MOMPER Jean-Luc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, M SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, Monsieur VEIT Patrick suppléant(e) de Monsieur CLOMENIL Joël.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Daniel DOUARD, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Monsieur Pascal JUPILLE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Carine BONNARD a donné pouvoir à Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane

SIMON, Monsieur Philippe GUILLEN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noel GRIPPON a donné pouvoir à Madame Patricia LEON, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Martial TANGUY a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Patrick PIERES a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur BARRAL Fernand, Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GILLES Hervé, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MARTIN Jean-Marie, Monsieur MORILLON Marc,



Accusé de réception
027-200071454-20211214-19236-DE-1-1.
Date de télétransmission : 16/12/21.
Date de réception préfecture : 16/12/21.
Date d'affichage :
16/12/21.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Plan de Dynamisation Commerciale

Soutien au commerce de proximité

Fin des mesures d'aides exceptionnelles liées à la crise du COVID 19
et retour au régime préalable

En avril 2019, dans le cadre de sa compétence en matière de politique locale de soutien au commerce et aux activités commerciales d'intérêt communautaire, Evreux Portes de Normandie a acté son propre plan de dynamisation commerciale.

Ses objectifs sont les suivants :

- Accompagner à la fois ses commerçants en place ainsi que les artisans disposant d'un point de vente mais également les porteurs de projets « commerçants »
- Soutenir le maillage commercial dans les espaces ruraux
- Œuvrer pour le renouveau de ses quartiers prioritaires en périmètre QPV

Une des fiches action de ce plan a pour objet d'apporter un soutien financier équivalent à 50% de la CFE de la part intercommunale.

Conscient des difficultés rencontrées par les commerces dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, EPN avait développé une mesure de soutien exceptionnelle au commerce de proximité, portant cette aide à 100% de la CFE N-I pour les remboursements de 2020 et 2021.

En tenant compte de la reprise de l'activité économique et des mesures inédites prises ces deux dernières années pour soutenir le commerce local de proximité, EPN décide, pour 2022, de revenir à l'objectif initial de cette aide et d'apporter un soutien financier à 50% du montant de CFE N-I pour la part intercommunale.

Cette mesure concerne les commerçants de proximité du territoire EPN, hors ensemble commercial au sens de l'article L 752-3 du code du commerce, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :

- Un montant de chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'€ HT.
- Une surface de vente accessible au public n'excédant pas 300 m², exception faite des activités de restauration traditionnelle pour lesquelles aucun seuil de surface plafond n'est instauré.
- Une activité (codes NAF) citée en annexe au règlement intérieur joint.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et L5216-5 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 3 avril 2019 validant le Plan de dynamisation commercial ;

Considérant la forte reprise actuelle de l'activité économique postérieurement à la crise liée au COVID 19 ;

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **DECIDER** pour l'année 2022, de la reprise de l'aide aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité – 50% CFE » calculée à hauteur de 50% de la CFE N-I, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale
- **VALIDER** le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité 50% CFE » annexé à la présente délibération et **AUTORISER** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 50% CFE »
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité – 50%CFE ».

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

Avis favorable de la commission Attractivité économique (23/11/21)